



Assemblée Générale 2016

Association CHAPERLIPOPETTE 77 Samedi 23 avril 2016 - 14 heures -



Chaperlipopette777@gmail.com - www.chaperlipopette77,e-monsite.com https://www.facebook.com/Chaperlipopette77



- 1. Emargement des présences et pouvoirs
- 2. Approbation du PV de l'AG du 25 avril 2015
- 3. Allocution de la présidente et rapport moral
- 4. Bilan d'activité 2015
- 5. Bilan financier 2015
- 6. Quitus de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration vote -
- 7. Cotisation 2017
- 8. Modification des statuts Vote
- 9. Renouvellement du Conseil d'Administration Vote -

Ordre du jour

- Au 31/12/2014, l'association avait 123 félins sous sa responsabilité qui vivent au sein 19 familles d'accueil.
- En 2015, nous avons accueillis 74 félins.
- Au 31/12/2015, il y avait 115 Chapers au sein de l'association.

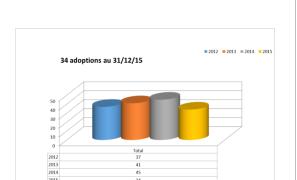
Bilan d'activité 2015

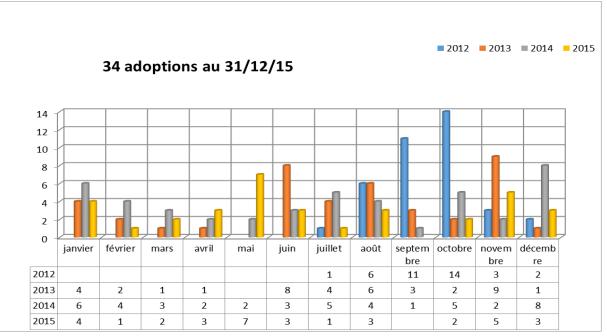
En 2015, nous avons trappé et identifié 74 chats libres

- 20 ont été relâchés
- 54 ont intégré une de nos 21 familles d'accueil
- 34 ont été adoptés
- 28 sont malheureusement décédés

Bilan d'activité 2015

Il y a eu 34 adoptions sur la période soit un taux d'adoption de 46% sur les entrants 2015 (33% en 2014).





Bilan d'activité 2015

Notre clinique vétérinaire a procédé à 70 stérilisations en 2015 dont :

- 31 ovariectomies (OV OVH)
- 39 castrations

Elle a procédé à 58 identifications par puce électronique ;

24 tests leucose

Bilan d'activité 2015

Le 14 mars 2015, le conseil d'administration a décidé de stopper la campagne de stérilisation/ identification dans le parc d'un hôpital de Seine et Marne, compte tenu de l'absence de réponse au projet de protocole d'intervention réalisé par l'association et transmis le 30 janvier 2015 à l'Hôpital et ce malgré de nombreuses relances.

Fin 2014, c'est 24 félins qui ont été trappés.

L'association a cependant continué de nourrir sur site et à gérer les malades potentiels en fonction de sa disponibilité et de ses moyens financiers.

Montant des dons au 31/12/15 : 2 536 €

Montant des dépenses = 6 956 €

A la charge de l'association = 4 420 euros

Bilan d'activité 2015

En 2015, l'association a perdu 28 petits loulous; nous avons une pensée pour eux.



Blanchette, Caline, Chocolat, Héparine, Eclair, Elios, Feline, Fidji chatte libre, Gayette, Gouache, Grisette, Icar, Illico, Jiloua, Jivanoé, Joany de Coubert, Jolieu, Jrapette, Juju, Jumper, Kamayette, Lascard, Leetchi, Lou, Louki, Micky,, Pi-Leia, Stich

Bilan d'activité 2015

- Le montant de la cotisation 2016 a été maintenu à 10 €
- Nombre d'adhérents : 86 (71 en 2014)
- Nombre de donateurs : 173 (120 en 2014)
- Nombre de parrains/marraines : 8 (8 en 2014)

- Conseils d'administration : 14/03/2015 et 08/08/2015)
- Assemblée générale : 25/04/2015
- Collectes alimentaires :
 - 06/06/2015 Jardiland à Bonneuil
 - 24/10/2015 MagasinTOM&CO à BCR
- Marchés de Noël : Fontenay Trésigny et Chaumes en Brie

Bilan financier 2015

Subventions 2015 - aides financières

- Mairie de Chaumes en Brie: 700 €
- Bons Bardot: 784 €
- Bons 30 millions d'Amis: 2 240 €
- Poursuite du financement des frais vétérinaire des chats issus du sauvetage de Guignes en 2012 par la Fondation Brigitte Bardot : 1 500 €
- 30 millions d'Amis : 1500 € de croquettes
- 30 millions d'Amis : 2 500 € de frais vétérinaires pris en charge en sus

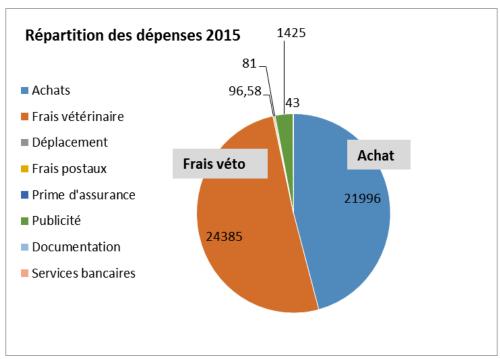
Bilan financier 2015

Nombre d'appel aux dons : 9 - 4 081 €

 Jéna 	25/02/2015	- 406 €
 Illico 	25/02/2015	- 230 €
 Lolipops 	14/04/2015	- 438 €
 Elios 	11/05/2015	- 477 €
Fox	09/04/2015	- 506 €
 Galipette 	07/04/2015	- 549 €
 Maya 	30/07/2015	- 832 €
 Louki 	15/07/2015	- 393 €
 Jeko 	31/07/2015	- 250 €

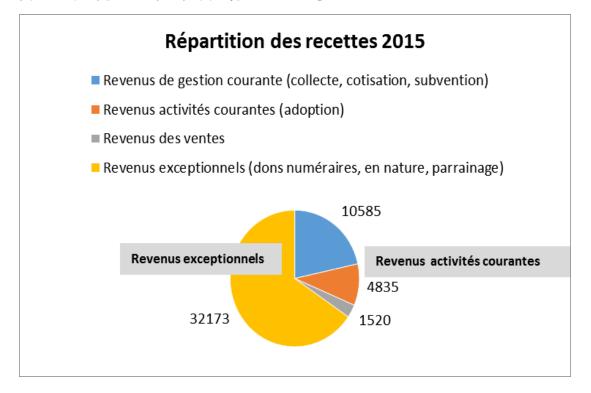
Bilan financier 2015

- Montant des dépenses sur la période : 48 029 € dont 15 122 € pour la nourriture, 1 313 € pour la litière et 3 893 € pour la pharmacie.
- Assurance : l'association et ses bénévoles sont assurés en RC à la Maif.



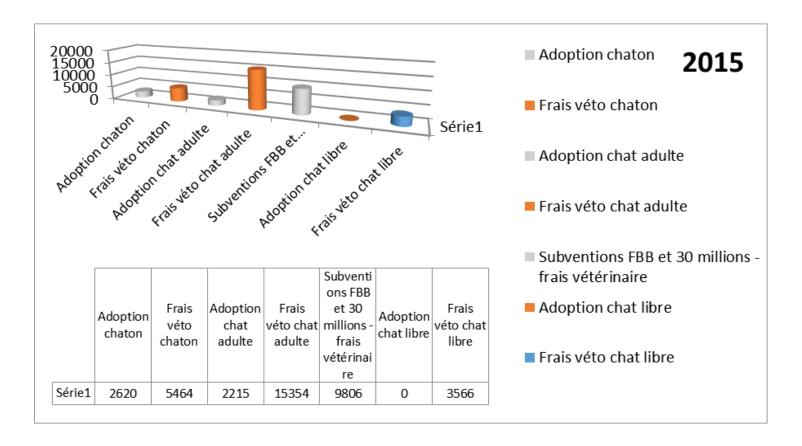
Bilan financier 2015

- Montant des recettes sur la période : 49 121 €
 Solde : + 1 091 €
- Dont dons en nature : 16 030 €



Bilan financier 2015 (Nathalie MAURIZE)

 Coût d'entretien moyen mensuel d'un petit Chaper comprenant alimentation, litière, frais véto : 29 € par mois.



Bilan financier 2015

Liste des sites de soutien sur lesquels l'association est inscrite :

- Aide Animaux
- Clic Animaux
- ActuAnimaux
- Doneo pour Chaperlipopette 77
- MailForGood pour Chaperlipopette 77
- Aide Asso pour Chaperlipopette 77
- Boutique solidaire (Ivoire) Chaperlipopette77
- 1Action1Don pour Chaperlipopette 77
- clicdecoeur.com pour Chaperlipopette 77
- Animal Web Action

Bilan financier 2015

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES PAR CATEGORIES COMPARAIS ON DES BILANS DE DEUX EXERCICES

Catégories / Sous-catégorie(s)	2014	2015				
REVENUS						
Revenus de gestion courante						
*Collectes, quêtes *Cotisations des membres *Subventions	600,00 520,00 <u>9 266,75</u> 10 386,75	160,00 618,32 <u>9 806,84</u> 10 585,16				
Revenus des activités courantes	10 300,73	10 363,10				
*Revenus des adoptions chats adultes *Revenus des adoptions chats adultes *Revenus des adoptions chats libres	3 050,00 2 510,00 150,00 5 710,00	2 620,00 2 215,00 0,00 4 835,00				
Revenus des ventes						
Ventes de marchandises	<u>398,83</u> 398,83	1 520,56 1 520,56				
Revenus exceptionnels						
*Dons & pourboires perçus Don en nature Parrainage	13 808,37 12 920,63 	14 288,68 16 030,29 <u>1 855,00</u> 32 173,97				
Revenus financiers						
Revenus des comptes d'épargne	<u>12,46</u> 12,46	6,79 6,79				
Régularis ation						
Total non affecté	<u>400,00</u> 400,00	0,00 0,00				

CHAPERLIPOPETTE 77 SIRET 789 738 762 00010 Edition du 10/01/2016

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES PAR CATEGORIES COMPARAISON DES BILANS DE DEUX EXERCICES

2014	2015	
DEPENSES		
-12 559,63	-15 122,45	
-1 643,03	-1 313,49	
-122,21	0,00	
-20,00	-239,60	
-3 163,64	-3 893,94	
-6 108,82	-591,08	
0,00	-126,31	
0,00	709,74	
-23 617,33	-21 996,61	
-10 012,55	-15 354,64	
-4 364,60	-5 464,38	
-6 128,29	-3 566,82	
-20 505,44	-24 385,84	
-4,90	0,00	
-4,90	0,00	
47,25	96,58	
-47,25	-96,58	
	-12 559,63 -1 643,03 -1 62,21 -20,00 -3 163,64 -6 108,82 0,00 0,00 -23 617,33 -10 012,55 -4 364,60 -6 128,29 -20 505,44 -4,90 -4,90 -47,25	-12 559,63 -1 643,03 -1 313,49 -122,21 -20,00 -239,60 -3 163,64 -6 108,82 -591,08 0,00 -126,31 0,00 -709,74 -23 617,33 -15 122,45 -3 893,94 -6 108,82 -591,08 0,00 -126,31 -709,74 -23 617,33 -21 996,61 -10 012,55 -4 364,60 -5 464,38 -6 128,29 -20 505,44 -4,90 -4,90 -4,90 -0,00 -47,25 -96,58

CHAPERLIPOPETTE 77 SIRET 789 738 762 00010 Edition du 10/01/2016

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES PAR CATEGORIES COMPARAIS ON DES BILANS DE DEUX EXERCICES

Catégories / Sous-catégorie(s)	2014	2015
Assurance responsabilité civile		81,41
	-80,41	-81,41
Publicité, relations publiques		
Annonces & insertions	0,00	-96,24
Catalogues & imprimés	-149,72	-1 284,54
Internet	45,00	45,00
	-194,72	-1 425,78
Services bancaires et assimilés		
Frais de tenue de compte	46,32	43,41
	-46,32	-43,41
6-		
To tal REV		49 121,48
To tal DEPE	NSES: -44 496,37	-48 029,63
To tal Di	WERS: 0,00	0,00
		1,004,05
Bilan de l'exe	ercice: -119,33	1 091,85

Proposition du CA: 10 euros

Cotisation 2017

Liste des candidats:

- Monique LEVRAT
- Andrée CHEMIN
- Sabine RITZENTHALER
- Charlotte MARTIN
- Nathalie MAURIZE
- Laura GUGLIEMI
- Laétitia MAGNIN
- Sylvain LEROY

Renouvellement du Conseil d'Administration - Vote -

- Plainte du 23/06/2012 dossier Chats de Guignes maltraitance - transmis à la FBB - Dossier transmis en décembre 2012 au procureur de Melun
- Plainte du 03/08/2013 dossier Gouache suspicion de piégeage au collet - transmis à la FBB
- Plainte du 16/10/2013 dossier Baia, Dragon et abandon sur le terrain de l'association d'un chat en fin de vie - destruction d'animaux - transmis à la FBB
- Plainte du 10/04/2014 dossier d'un particulier empoisonnement - transmis à la FBB, à 30 millions et à la SPA
- Plainte du 01/07/2014 Une femelle et 4 petits abandonnés sur le mur de l'association + un mâle abandonné en fin de vie dans le jardin de l'association Abandon transmis à la FBB
- Plainte du 18/03/2015 chat blessé piège à collet- transmis à la FBB
- Plainte du 08/08/2015 Tir avec arme à air comprimé sur un félin nommé Chouchou- transmis à la FBB

Dossiers contentieux en cours

- Le 28 octobre 2015, notre association a été une fois de plus citée dans un article publié dans le journal LE MONDE concernant le mouvement 100% stérilisation obligatoire.
- Cet article a été relayé par le Journal le Pays Briard et le journal République de Seine-Et-Marne.

Articles de presse

La protection animale ne peut plus faire face aux abandons massifs de chats

Le Monde.fr | 28.10.2015 à 17h39 • Mis à jour le 28.10.2015 à 17h45 | Par Francine Aizicovici

Sur leurs pages Facebook et leurs sites internet, sur leurs portes closes, bon nombre d'associations de la protection animale et de refuges affichent, ce mercredi 28 octobre, leur « colère » : « Ras le bol des adandons ! Sécriliser vos animanx on n'en prenez pas ! » Ces structures, qui font face à la multiplication des abandons de chats, dénoncent une situation devenue ingérable. Plus de place en refuge, plus de place dans les familles d'accueil en attendant une adoption, plus d'argent pour les soins vétérinaires.



Lancé par le collectif Chats 100 % stérilisation obligatoire, créé il y a huit mois, qui vient d'adresser un « plan chat » à Stéphane Le Foll et Ségolène Royal, respectivement ministre de l'agriculture et ministre de l'écologie, ce mouvement exige une loi pour la stérilisation obligatoire de tous les félins. Scule façon, selon elles, d'endiguer la proliferation des chats qui débouche sur un flot quotidien d'abandons, de maltraitances des riverains, d'empoisonnements, d'euthanasies à la chaîne. Une situation, disent les associations, dont l'Etat se désintéresse en se reposant entièrement sur elles, leurs bénévoles et le financement privé.

« Il est irresponsable de laisser naître d'autres chats parce que ces chatons prennent la place de chats sans maîtres qui sont à l'adoption », souligne Karine Sennesal, vice-présidente de l'association Chaperlipopette?7, situé à Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne). Une femelle pouvant donner naissance à trois portées par an, comportant chacune 4 à 6 chatons, qui à leur tour vont se reproduire, peut aboutir, en quatre ou cinq ans, à un accroissement de l'effectif de 15 000 à 30 000 individus !

L'abandon passible de 30 000 euros d'amende

« Il y a tellement d'abandons que nous avons arrêté les entrées depuis mi-septembre, regrette Jeaninne Hermann, présidente du refuge Gireau Les chats de Stella, à Vence (Alpes-Maritimes). Dans ce lieu boisé, qui dispose d'une quinzaine de chalets sur 1,5 hectare, vivent actuellement 285 félius. « Tous les jours, on nous appelle pour nous demander de prendre des chats dont les maîtres ont divorcé, dont le propriétaire est décédé ou parti en maison de retraite, etc. »

Le chat errant n'est pas, le plus souvent, un chat né dehors. « C'est un chat de particulier non stérilisé ou son descendant qui a été mis à la rue », constate amèrement M^{me} Sennesal. L'abandon est pourtant un acte passible d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, au même titre que la maltraitance. Mais les plaintes sont rares et quand elles existent, peu aboutissent.

Le nombre de chatons des rues, selon Cécile Aubois, trésorière de l'association Citanimal, à Valenciennes (Nord) « ne cesse d'augmenter. Cette année, on a touché le fond. On reçoit dix appels par jour pour prendre en charge des chatons récupérés dans des poubelles, dans des jardins, à la déchetterie, dans un carton posé sur les haies de la ville ».

Pour cette jeune femme, propriétaire de neuf chats et de trois chiens, le manque de moyens pour la stérilisation « n'est plus une excuse. Il est en général possible de payer le vétérinaire en plusieurs fois, on peut aussi aider au financement de l'acte »

« Chat libre »

Depuis janvier 2015, les maires ne peuvent en principe diriger les chats errants directement vers la fourrière — où la plupart du temps c'est l'euthanasie assurée — que si le programme de stérilisation, d'identification prévu par le Code rural n'a pas pu être mis en œuvre. Ce programme confère aux félins de la rue le statut protecteur de « chat libre ».

Beaucoup d'associations l'appliquent d'elles-mêmes, comme Les chats libres de Nîmes, mais sans le soutien du maire, comme à Nîmes. « Il nous verse une subvention qui ne permet de stériliser qu'une vingiaine de chats par an, alors que nous en stérilisons nous-même l'500 par an grâce à des fonds privés », témoigne Laure Breye, présidente de l'association Les chats libres de Nîmes, qui a publié en 2014 le livre Le Peuple de l'Ombre ou Les histoires humaines et félines des Chats libres de Nîmes agglo (Editions du Puits de Roulle). « Cela fait huit ans, reprend-elle que nous essayons de convaincre le maire » d'engager le programme inscrit dans le Code rural. En vain.

Pour M^{me} Aubois, de Citanimal, les associations et les refuges « ont eux-mêmes une part de responsabilité dans cette catastrophe. On a beaucoup fait d'assistanat, en trouvant des solutions, nous les bonnes âmes, pour les gens qui ont laissé leur chat se reproduire, en assumant leurs responsabilités à leur place ».

Au vu du nombre d'associations réunies dans le collectif Chats 100 % stérilisation obligatoire, Jacqueline Raynaud, l'une de ses responsables, estime l'opération réussie. « C'est un miracle d'avoir pu réunir près de 500 associations dans ce milleu de la protection sociale qui n'est pas soudé habituellement, où les ego de chacun empêchent de travailler ensemble et d'avancer », constate-selon.

HYPERLINK "http://abonnes.lemonde.fr/journaliste/francine-aizicovici/" \n

Articles de presse

A la une

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015 www.lepaysbriard.fr

Chats errants: comment stopper la prolifération?

Les associations de protection animale s'inquiètent des abandons massifs de chats et demandent la stérilisation de tous les félins. Dans la Brie, la situation est, comme partout ailleurs, critique. Le point avec Phœnix 77/94 et Chaperlipopette 77.

La prolifération du chat

animale ont sorti leurs griffes! joint le mouvement. Leur slogan accueille d'ailleurs une soixan-Sur leurs pages Facebook et collectif est simple et direct; leurs sites internet elles ont « Ras le bol des abandons / Sté- murs ne sont pas extensibles, j'ai laissé libre court à leur colère. nlisez vos animaux ou n'en pre-S'associant au collectif "Chats - nez pas ! » 100 % stérilisation obligatoire", elles ont fermé leurs portes le temps d'une journée. Objectif: demander un effort national contre la prolifération des félins. Le collectif vient d'ailleurs d'adresser un "plan chat" errant : 1 an" à Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, et Ségolène Royal, tion de tous les félins.

"Espérance de vie d'un chat

d'ordinaire discrètes, c'est parce Deux associations qui œuvrent que la situation aurait atteint un dans la Brie - Chaperlipopette seuil critique. « Depuis près d'un 77, basée à Chaumes-en-Brie, et an, nous sommes à saturation !

n'ont plus de place chez elles, et nous sommes les mains liées face au nombre de chats errants qui, eux, ne cessent d'augmenter », s'alarme Karine Sennesal, vice-présidente de Chaperlipopette 77, association qui gère rcredi 28 octobre, de Phœnix 77/94, dont l'une des une centaine de chats chez des combreuses associa- antennes est basée dans les en- familles d'accueil et le même nombreuses associavirons de Coulommiers – ont renombre dans la rue. La bénévole taine de félins chez elle. « Mes tout fait pour soulager au maxi mum la vie de ces animaux dont le quotidien dans la rue est horrible, mais aujourd'hui, je ne peux plus », ajoute-t-elle.

Même cri du côté de Phoenix 77/94. Sa présidente, Cathy Da Cruz dresse un constat alarmant: « Nous suivons près de 500 chats identifiés et nous n'avons plus aucune place pour ministre de l'écologie, exigeant Si les associations adoptent un ces animaux qui sont souvent plus vrai dans les zones urbaniqui fait que l'espérance de vie

Stérilisation de tous les chats

empoisonnements ou les eutha- à diminuer de moitié leur nomnasies. Et dans cette situation, bre! > c'est un peu comme le serpent qui se mord la queue. Abandonner un chat, qui le plus souvent n'est pas stérilisé, c'est multiplier Le 1st janvier 2015, une loi est les risques qu'il se reproduise à la chaîne (voir l'illustration). Malheureusement, cette situation perdure malgré la peine qu'encourent ceux qui abandonnent onnement et 30 000 euros



Un "plan chat" rédigé par le collectif "Chats - 100 % stérilisation obligatoire" a été remis au gou vernement jeudi. Objectif: présenter la situation actuelle et promouvoir la stérilisation

d'un chat errant, dont personne gatoire de tous les chats, y comne s'occupe, ne dépasse pas un pris dans les familles. C'est le proposent d'organiser la stériliseul moven pour contrôler la population féline ». Et de citer l'exemple d'un « hôpital du coin = (elle ne souhaite pas prè-Ainsi, les abandons seraient plus ciser lequel) où l'association a nombreux, tout comme les phé-stérilisé les 80 chats présents. nomènes de maltraitance, les « En cing ans, nous avons réussi

La responsabilité des maires

entrée en vigueur en France. Elle stipule que les chats errants ne peuvent être capturés qu'à la demande du maire. Par ailleurs. les animaux ne peuvent être leur animal; deux ans d'empri- conduits en fourrière (où ils sont la plupart du temps euthanasiés)

« On estime qu'en France, il y autre solution d'identification et sation, « À 60 euros l'acte, nous une loi qui obligerait la stérilisation ne s'offre à l'élu. avons pourtant besoin de l'archats errants dans les rues, as- Mais lorsqu'il s'agit de mettre la gent public », soutient Karine sées où les chats ont tendance à sure la vice-présidente de Cha-main au portéfeuille, surtout en Sennesal, Quant à la présidente se regrouper à cause des pou- perlipopette 77. Les associations ces périodes de baisse de dota- de Phœnix 77/94, elle envisage belles qui abritent la nourriture. se démênent comme elles peu-tions de l'État, les mairies se ré-Mais avec les conteneurs d'au-vent pour régler ce problème, vèlent bien souvent frileuses et un moyen de dénoncer les maijourd'hui, ils n'y ont même plus mais nous ne pouvons pas faire peu désireuses d'accorder de res qui font appel à la fournière accès, où très difficilement. Ce de miracle. C'est pourquoi nous l'attention à leurs SDF à poils. Et alors que des solutions s'offrent militons pour la stérilisation obli- ce, au détriment du travail des à eux, au mépris de la foi ! »

Pierre CHOISNET ₩@choisnet_pierre

Que font les autres pays?

la Belgique, dans certains États des États-Unis, notamment la alifornie, ou ericore dans de nombreuses communes protection animale réclament une évolution de la loi dans ce

hats du pays. En Israel, le ministre de l'agriculture, Ouri Ariel, proposé, le 2 novembre dernier, de transfèrer dans un pays contraire aux préceptes de la Bible. Cette proposition à bien sur

Articles de presse

Illustration de la prolifération théorique des chats errants (DR).

CHAUMES-EN-BRIE ■ Un collectif exige une loi 109 1 308 moo 2 x 200

Chats errants : stopper la prolifération !

Les associations de protection animale s'inquiètent des abandons massifs direct : « Has le bol des de chats et demandent la stérilisation de tous les félins. Dans la Brie, la situation est, comme partout ailleurs, critique.

nombreuses associations do protection animale ont sorti leurs griffes I Sur leurs pages Facebook et leurs sites internet elles ont laissé libre cours à leur colère. S'associant au collectif "Chats - 100 % sterilisation obligatoire", elles ont fermé leurs portes le temps d'une journée. Objectif : demander un effort national contre la prolifération des félins. Le collectif vient d'allleurs d'adresser un "plan chat" à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, et Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, exigeant une loi qui obligerait la stérilisation de tous les félins.

œuvrent dans la Brie -Chaperlipopette 77, basée à Chaumes-en-Brie, et Phœnix 77/94, dont l'une des antennes est basée

dans les environs de Coulommiers - ont rejoint le mouvement. Leur slogan collectif est simple et. abandons ! Stérilisez vos animaux ou n'en prenez pas! »

Espérance de vie ;

Si les associations adoptent un ton si vindicatif. elles qui sont d'ordinaire Mercredi 28 octobre, de discrètes, c'est parce que la situation aurait atteint un seull critique. « Depuis près d'un an nous sommes à saturation I Nos quinze families d'accueil n'ont plus de place chez elles, et nous pas un an... » sommes les mains liées face au nombre de chats errants qui, eux, ne cessent d'augmenter », s'alarme Karine Sennesal, vice-présidente de Chaperlipopette 77, association qui gère une centaine de chats chez des familles d'accueil et le même nombre dans la rue. ne sont pas extensibles, j'ai tout fait pour soulager au Deux associations qui maximum la vie de ces animaux dont le quotidien dans la rue est horrible, mais aujourd'hul, je ne peux plus », ajoute-t-elle. Même cri du côté de Phœ-

nix 77/94. Sa présidente, Cathy Da Cruz dresse un constat alarmant : « Nous sulvons près de 500 chats identifiés et nous n'avons plus aucune place pour ces animaux qui sont souvent inadoptables ! C'est d'autant plus vrai dans les zones urbanisées où les chats ont tendance à se regrouper à cause des poubelles qui abritent la nourriture. Mais avec les conteneurs d'aujourd'hui, ils n'y ont même plus accès, où très difficilement. Ce qui fait que l'espérance de vie d'un chat errant, dont personne ne s'occupe, ne dépasse

Stérilisation de tous les chats

Ainsi, les abandons seraient plus nombreux, tout comme les phénomenes de maltraitance, les empoisonnements ou les euthanasies. Et abandonner un chat, qui le plus sou-La bénévole accueille d'ail- vent n'est pas stérilisé, leurs une soixantaine de c'est multiplier les risques télins chez elle. « Mes murs qu'il se reproduise à la chaîne. Cette situation perdure malgré la peine qu'encourent ceux qui abandonnent leur animal; deux ans d'emprisonnement et 30 000 ouros d'amende.

« On estime qu'en France, Il y aurait environ 11 mil-



Karine Sennesal lance un appel à la responsabilité

lions de chats errants dans pette 77.

La responsabilité des maires

Le 1er janvier 2015, une loi est entrée en vigueur en France. Elle stipule que les chats errants ne peuvent être capturés qu'à la demande du maire. Par ailleurs, les animaux ne peu-

vent être conduits en fourles rues », assure la vice- rière (où ils sont la plupart présidente de Chaperlipo- du temps euthanasiés) que dans la mesure où aucune autre solution d'identification et de stérilisation ne s'offre à l'élu. Mais les Mairies se révèlent bien souvent frileuses, et ce, au détriment du travail des associations sur le terrain qui se proposent d'organiser la stérilisation. « À 60 euros l'acte, nous avons

pourtant besoin de l'argent public », soutient Karine Sennesal. Quant à la présidente de Phoenix 77/94 elle envisage d'aller plus loin : « Je réfléchis à un moyen de dénoncer les maires qui font appel à la tourrière alors que des solutions s'offrent à eux, au mépris de la loi l »

Pierre CHOISNET @ choisnet_plerre

Articles de presse



Articles de presse

- CHAPERLIPOPETTE 77 a été reconnue association d'intérêt général à vocation environnementale, le 22 février 2013 par la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine et Marne.
- Notre association est ainsi autorisée à délivrer des reçus fiscaux qui permettent aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant égal à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Pour tout versement de don à l'association (depuis le 1^{er} janvier 2013), un reçu fiscal vous a été délivré en début d'année suivante.

Informations fiscales